



Ouverture de compte à mon insu

Par **Xvr**, le **15/03/2015** à **17:28**

Bonjour,

Ayant reçu deux réponses différentes à ce cas je me permets de vous le soumettre :

Mes parents m'ont ouvert un PEL en 1997. Ma grand mère m'en a ouvert un deuxième en 2000 qui a été fermé en 2004 quand mes parents se sont rendus compte de cette double détention.

J'ai cloturé le mois dernier le premier PEL et la banque m'a viré l'intégralité des fonds présents et je n'ai plus aucun compte dans cette banque.

Cependant j'ai reçu un mail de la banque me disant que je dois rembourser la prime d'état du premier PEL et aujourd'hui le directeur de l'agence où je n'ai plus de compte m'a appelé pour que je rembourse cette somme en me disant que si je ne le faisais pas ils ouvriraient un compte à mon nom et débiteraient la somme "due" et que le dossier irait donc aux contentieux.

Cette ouverture de compte forcée est-elle légale?

N'est ce pas une erreur de la banque qui se devait de faire les vérifications d'usage du fichier PEL avant clôture de celui-ci?

Merci de votre aide,
Xavier